

Publié le 10 septembre 2014 à 05h00 | Mis à jour à 07h41

Promesse de projet de loi pour la protection des lanceurs d'alerte



Les grands paramètres à prendre en compte dans ce dossier sont connus depuis longtemps. Il s'agit de trouver un juste équilibre afin de protéger les «divulgateurs» de représailles administratives tout en préservant une saine ambiance dans les milieux de travail.



Jean-Marc Salvet

Le Soleil

(Québec) Il en est question depuis des années, mais cette fois sera la bonne, assure-t-on au Conseil du trésor : le gouvernement de Philippe Couillard présentera un projet de loi protégeant les «divulgateurs d'actes répréhensibles» dans la fonction publique québécoise.

L'intention de soumettre un tel projet de loi à l'Assemblée nationale est ferme, confie-t-on dans l'entourage du ministre Martin Coiteux.

«Lorsque le projet de loi sera prêt et que l'agenda législatif le permettra, on le déposera», confirme son attachée de presse, Marie-Ève Labranche.

Les grands paramètres à prendre en compte dans ce dossier sont connus depuis longtemps. Il s'agit de trouver un juste équilibre afin de protéger les «divulgateurs» de représailles administratives tout en préservant une saine ambiance dans les milieux de travail.

Autrement dit, il faut permettre que soient dénoncées des irrégularités sans créer un climat de dénonciations «parce que des gens voudraient régler leurs comptes avec leurs voisins de travail ou un patron», rappelle un autre interlocuteur.

Au cabinet de Martin Coiteux, on explique vouloir «bonifier» - selon la formule souvent utilisée en pareilles circonstances -, le projet de loi ad hoc préparé par le gouvernement de Pauline Marois, projet finalement resté lettre morte en raison du déclenchement des élections générales l'hiver dernier.

Le prédécesseur de M. Coiteux, Stéphane Bédard, avait fait savoir qu'il entendait déposer un projet de loi sur la protection des dénonciateurs. Autour de lui, on a par la suite laissé entendre que la rédaction des articles était un processus délicat en raison, justement, du «point d'équilibre» à trouver.

L'actuelle équipe gouvernementale cherche par ailleurs à éviter de créer un organisme qui se consacrerait à la gestion de ce système. Elle voudrait le confier à une entité déjà existante.

Certains parlent de la Commission de la fonction publique, d'autres du Protecteur du citoyen, d'autres encore, du Commissaire à l'éthique et à la déontologie.

Appuis syndicaux

Depuis lundi, le Syndicat de la fonction publique du Québec invite ses membres à signer une pétition réclamant «l'adoption d'une loi pour défendre les lanceurs d'alertes dans la fonction publique québécoise».

En début d'année, le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec avait dévoilé une étude sur le sujet et pressé le gouvernement d'alors d'aller de l'avant.

© La Presse, Itée. Tous droits réservés.